

Grand-Duché de Luxembourg



Ministère de l'Éducation Nationale,  
de la Formation Professionnelle et des Sports

## **CONFÉRENCE DE PRESSE**

### **RENTRÉE 2002-2003**

**UNE ÉCOLE PLUS ÉQUITABLE  
UNE ÉCOLE PLUS RESPONSABLE  
UNE ÉCOLE PLUS PERFORMANTE**

Luxembourg, le 11 septembre 2002

## SOMMAIRE

<u>LA RENTRÉE SCOLAIRE 2002-2003</u> .....	4
<u>LES RÉPONSES</u> .....	6
1. Créer une alliance entre l'école et les parents – une école plus responsable .....	6
2. La prise en charge de tous les élèves : « donner et exiger » - une école plus équitable .....	8
3. La priorité aux savoirs fondamentaux et à leur application – une école plus performante .....	10
<u>LES DIFFÉRENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT QUELQUES ACCENTS</u> .....	12
<u>ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE</u> .....	12
1. Éviter les inégalités dès le plus jeune âge .....	12
2. Un programme particulier pour l'éducation préscolaire pour s'assurer que tous les enfants suivent.....	12
<u>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</u> .....	13
1. Apprendre à chaque enfant à lire, à écrire et à calculer .....	13
2. Améliorer l'encadrement.....	14
<u>ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE</u> .....	15
<u>ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE</u> .....	16
1. Des critères d'évaluation communs et transparents pour tous les élèves .....	16
2. Des mesures d'équité.....	17
3. De nouvelles formations pour préparer l'avenir .....	19
<u>LIFE LONG LEARNING</u> .....	22
1. La formation professionnelle continue .....	22
2. La formation des adultes .....	22
<u>LES RESSOURCES HUMAINES</u> .....	23
<u>L'ÉQUIPEMENT EN INFORMATIQUE</u> .....	23
Les sites internet de l'éducation nationale luxembourgeoise .....	24

<u>LES INFRASTRUCTURES.....</u>	<u>25</u>
<u>LES TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES 2001-2002 .....</u>	<u>26</u>
Relevé des lois votées au cours de l'année scolaire 2001/2002 .....	26
Relevé des règlements grand-ducaux .....	28
<u>INFORMATIONS.....</u>	<u>30</u>
Horaires scolaires.....	30
Transports scolaires .....	31
La rentrée scolaire.....	32
Le calendrier scolaire pour l'année 2001/2002 .....	33
<u>LES CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE .....</u>	<u>34</u>
Le nombre d'élèves .....	34
Passage Primaire-Postprimaire .....	35
Enseignement Postprimaire.....	36
Effectifs des lycées et lycées techniques prévus pour la rentrée 2002/2003.....	37
Ecoles privées non-subventionnées et internationales .....	38
Total général des élèves .....	39
Répartition par nationalité (2001/2002).....	40
Les ressources humaines.....	41
Communes offrant l'éducation précoce.....	44
Lycées techniques offrant les classes à enseignement fondamental .....	45
La formation professionnelle continue .....	46
La formation des adultes .....	47
La fréquentation des restaurants scolaires 2001/2002.....	48
Les internats 2002/2003 .....	49

# LA RENTRÉE SCOLAIRE 2002-2003

La rentrée scolaire marque une étape charnière entre deux années scolaires : elle est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée tout en permettant de tracer les perspectives des mois à venir.

La rentrée 2002-2003 se place dans un contexte particulier: l'année scolaire écoulée aura en effet été marquée par la publication des résultats l'étude PISA qui ont violemment éprouvé le paysage scolaire luxembourgeois. Les attentes face à notre école semblent actuellement plus fortes que jamais. Restaurer le climat de confiance et trouver des réponses efficaces aux problèmes qui frappent notre système éducatif, telles sont les priorités communes de tous les partenaires concernés.

L'école luxembourgeoise souffre d'un certain nombre de faiblesses dont PISA a confirmé l'ampleur. A présent, il s'agit de continuer à mettre en œuvre un ensemble de mesures cohérentes qui contribueront à redresser ces faiblesses tout en maintenant intactes les forces de l'école luxembourgeoise. Les résultats de l'étude constituent une chance pour accélérer les réformes qui ont été préparées et entamées. Quelle que soit l'approche, le pragmatisme doit l'emporter sur le « pédagogisme » poussé à outrance.

**L'année scolaire 2002-2003 mettra dès lors l'accent sur des nouvelles actions tout comme sur les mesures préparées en 2001-2002 et désormais devenues opérationnelles.**

**Elle sera résolument placée sous le signe de la lutte contre l'échec scolaire. Trois grands objectifs prioritaires guideront l'action du ministère:**

- **une école plus équitable**
- **une école plus responsable**
- **une école plus performante.**

## **Les constats**

L'étude PISA fait essentiellement ressortir trois contre-performances importantes de l'école luxembourgeoise : elle n'apprend pas suffisamment aux élèves à appliquer leurs savoirs ; elle ne réussit pas à pallier l'iniquité sociale et un grand nombre d'élèves ne parviennent pas à atteindre un seuil minimal de compétences.

Les faibles résultats de l'école luxembourgeoise sont par ailleurs confirmés dans une étude lancée par le ministère de l'Éducation nationale avant la publication même de l'étude PISA et ayant justement pour objectif de recueillir des données fiables sur le système scolaire en

vue de l'identification et de l'analyse des problèmes existants. Publiés dans le document « Les chiffres-clés de l'éducation nationale – Statistiques et Indicateurs », les résultats de cette analyse font notamment ressortir, pour 2000-2001, un taux d'échec très élevé au niveau de la division inférieure de l'enseignement secondaire technique (27%), un taux d'élèves à retards scolaires en classe de 9<sup>e</sup> de 57,94 % et un taux de redoublement de 32,4% en classe de 10<sup>e</sup> de la formation du technicien. Le taux d'échecs à l'examen de fin d'études s'élève à 21,4% à l'enseignement secondaire technique (contre 12,1 % à l'enseignement secondaire).

## **Le débat**

Depuis la publication des résultats, l'étude PISA et la faible performance du Luxembourg ont fait couler beaucoup d'encre et ont interpellé à juste titre tous ceux qui se soucient de l'avenir des enfants. Le débat dépasse donc de loin les milieux scolaires. Si les prises de positions et interprétations des résultats sont très diverses, la très grande mobilisation autour des résultats de PISA témoigne en elle-même de l'engagement et de la volonté de toutes les forces vives d'œuvrer pour une amélioration du système dans l'intérêt des élèves. L'audition sur l'étude PISA qui a eu lieu à la Chambre des Députés les 8 et 9 avril 2002 a d'ailleurs permis à tous les partenaires d'exprimer leurs points de vues, souvent contradictoires, et de mettre en exergue les objectifs qu'ils considèrent comme prioritaires.

## **Le défi : redresser les faiblesses de l'école luxembourgeoise sans compromettre ses forces**

Les constats sont là et les inquiétudes et préoccupations des différents partenaires face aux faiblesses du système sont certainement justifiées. Tout en reconnaissant la gravité de la situation, il ne faut néanmoins pas perdre de vue que l'étude PISA ne révèle pas des vérités auparavant cachées.

Il n'en reste pas moins que les résultats de PISA sont alarmants et interpellent tous les partenaires concernés qui devront continuer à réaliser un ensemble de mesures cohérentes en vue de remédier aux faiblesses du système. L'étude PISA aura un véritable effet catalyseur dans la mesure où elle a montré qu'il est temps d'aller de l'avant tout en continuant dans la voie tracée. Il ne peut, dans ce contexte, être question de réduire les exigences et de déclencher un nivellement vers le bas pour améliorer les statistiques : l'objectif ne sera pas de l'emporter sur les autres pays de l'OCDE lors de la prochaine étude PISA, mais de mieux préparer les élèves à la vie.

# LES RÉPONSES

## 1. CRÉER UNE ALLIANCE ENTRE L'ÉCOLE ET LES PARENTS – UNE ÉCOLE PLUS RESPONSABLE

La collaboration entre l'école et la famille et le respect mutuel entre les deux partenaires constituent des éléments clés de la réussite scolaire des enfants. La façon dont les parents considèrent et appuient l'école a une incidence considérable sur l'attitude des enfants face à l'apprentissage et sur leur volonté d'apprendre.

Les enseignants ne peuvent faire un travail valable que si la confiance et le respect des parents leur sont acquis. Le respect de l'autorité parentale, mais aussi le respect de l'autorité de l'école en tant qu'institution sont donc indispensables à une collaboration efficace dans l'intérêt de la réussite de l'enfant. L'autorité de l'école doit être rétablie ; les parents doivent appuyer cette autorité.

L'école, pour sa part, doit aider les familles par les conseils et les informations qu'elle donne aux parents et les mesures de remédiation qu'elle propose aux élèves en cas de difficultés scolaires.

### 1.1. Les engagements de l'école

A la rentrée, tous les enseignants de l'enseignement primaire et de l'enseignement postprimaire ont été invités à accorder une importance particulière à l'information ciblée et régulière des parents d'élèves :

- 1. Une réunion d'information sur le système scolaire en général et sur le fonctionnement de la classe fréquentée par l'élève en particulier, les exigences du programme de l'année scolaire, les méthodes d'évaluation et les finalités des devoirs à domicile doit avoir lieu obligatoirement avant le congé de Toussaint. L'enseignant transmet aux parents toutes les informations utiles, en supplément aux informations fournies par les autorités scolaires, notamment l'horaire de la classe ainsi que les noms de tous les autres intervenants. En cas de besoin, une séance particulière en langue française est à organiser. Tous les enseignants intervenant dans la classe doivent être présents à ces réunions.
- 2. Pour informer les parents de manière régulière sur les progrès des élèves, des consultations sont à organiser régulièrement. Ces entretiens doivent se faire individuellement et avoir lieu à un moment de la journée où les parents sont disponibles.
- 3. Un échange régulier avec les parents doit avoir lieu à chaque fois que des difficultés d'apprentissage sont constatées et qu'une action de remédiation est déclenchée. Suivant la gravité des difficultés, l'inspecteur d'arrondissement ainsi qu'un service spécialisé

doivent également être contactés. L'enseignant renseignera les parents sur les services de consultation de l'Éducation nationale.

- 
- 4. Le carnet de liaison à l'enseignement secondaire  
Le carnet de liaison, outil d'information régulière des parents déjà en place au cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, sera également introduit à la division inférieure de l'enseignement secondaire. Les élèves y inscrivent les notes des devoirs en classe, tandis que les enseignants l'utilisent pour communiquer aux parents toute information qu'ils jugent utile. Le régent veille que le carnet soit régulièrement contresigné par les parents.
- 
- 5. Campagne d'information ciblée pour les parents étrangers  
Cette campagne a débuté en mai 2001 avec une série de réunions d'information et d'échange des responsables de l'Éducation nationale avec les parents cap-verdiens. Elle sera suivie par des réunions s'adressant aux parents portugais.

## **1. 2. Les engagements des parents - à la rentrée, le ministre s'adresse directement aux parents des élèves nouvellement admis à l'école primaire**

Une lettre adressée aux parents d'élèves de 1<sup>re</sup> année d'études primaires souligne l'importance du soutien parental et reprend des conseils pour appuyer efficacement les enfants dans leur apprentissage à domicile. Les parents sont invités à soutenir l'école dans sa démarche, notamment en assurant aux enfants des conditions propices aux études et en contrôlant la régularité et le soin avec lesquels ils réalisent leurs devoirs à domicile. Une importance particulière doit également être accordée aux règles de comportement basées sur la politesse et le respect.

## **1. 3. Les lycées seront encouragés à établir des contrats scolaires**

Pour toutes les communautés scolaires des lycées et lycées techniques, il est prévu qu'elles pourront établir des contrats scolaires définissant les droits et obligations de tous les partenaires intervenant dans l'éducation des jeunes. Il s'agit d'un contrat pédagogique où l'élève cesse d'être un objet d'enseignement pour devenir un sujet responsable qui possède des droits et qui assume des devoirs. L'éducation est aujourd'hui inséparable de la notion de devoirs. L'expérience a prouvé que la grande majorité des élèves sont prêts à assumer des devoirs à condition qu'ils en comprennent le bien-fondé et qu'ils se sentent capables de satisfaire aux exigences qu'on leur impose.

Par ailleurs, l'exercice par les élèves de leurs droits et le respect de leurs obligations dans le cadre scolaire contribuent à les préparer à leurs responsabilités de citoyens. Les parents peuvent être associés comme partie contractante au contrat; dans ce cas, ils s'engagent à maintenir le contact régulier avec les enseignants, à suivre le travail et les résultats de l'enfant, etc. Le lycée, de son côté, garantit aux parents le droit à une information suivie et, le cas échéant, une offre d'aide et de dépistage des déficiences précoces éventuelles.

## **2. LA PRISE EN CHARGE DE TOUS LES ÉLÈVES : « DONNER ET EXIGER » - UNE ÉCOLE PLUS ÉQUITABLE**

L'école se doit d'assurer une prise en charge de tous les élèves en fonction de leurs besoins respectifs. Cet objectif est d'autant plus important que l'étude PISA a révélé que les élèves issus de contextes socio-économiques moins favorables affichent de plus faibles résultats. L'école, qui a pour objectif le succès, donc la réussite, de tous les élèves, doit lutter contre toutes sortes d'inégalités.

La prise en charge à garantir à tout élève en fonction de ses besoins s'inscrit dans une logique de « **donner et exiger** », présupposant des efforts mutuels et engageant la responsabilité aussi bien des enseignants que des élèves.

### **2.1. Intervention rapide et prise de contact avec les parents**

Tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement postprimaire, la mesure la plus urgente dans ce contexte consiste à assurer à l'élève, et à sa famille, une intervention rapide dès la manifestation des premiers problèmes d'apprentissage. Trop souvent, il arrive que les parents, même de très jeunes élèves, n'apprennent qu'avec le courrier du bulletin de fin de trimestre, voire avec celui de fin d'année, que le succès de leur enfant est compromis. Dès que l'enseignant estime que le développement scolaire de l'élève est mis en question, les parents doivent être contactés afin de leur exposer le problème et de décider en commun des mesures à prendre.

### **2.2. En classe de 7e l'appui sera obligatoire**

A l'enseignement secondaire et secondaire technique, l'élève qui compte au 1er trimestre une note trimestrielle insuffisante en allemand, français ou mathématiques devra obligatoirement suivre un cours d'appui qui lui sera imposé par le conseil de classe. L'objectif de cette mesure est de d'offrir à chaque élève, dès l'apparition des premières difficultés, des travaux de remédiation sous forme d'exercices et de répétitions supplémentaires et d'augmenter ainsi ses chances de réussite.

### **2.3. Donner aux devoirs à domicile leur juste valeur et leur juste mesure**

Le caractère obligatoire et la finalité des devoirs à domicile ont été rappelés à tous les enseignants de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Les devoirs à domicile sont des travaux de répétition réguliers qui font partie intégrante de l'apprentissage : leur finalité consiste à développer l'apprentissage autonome des élèves sur



la base des matières qui ont été vues en classe. L'élève doit donc pouvoir les réaliser sans l'aide d'un adulte et en un temps raisonnable.

Les devoirs à domicile ne peuvent être efficaces que si l'enseignant les contrôle et les corrige en classe. Toute leçon débute par le contrôle et la correction des devoirs à domicile, et elle se solde par les explications concernant le nouveau devoir à domicile.

Les devoirs à domicile bien conçus et bien dosés jouent un rôle important dans la mission qu'a l'école publique de faire accéder tous les élèves au savoir, même si leurs familles ne sont pas en mesure de les aider. Grâce aux devoirs à domicile, les élèves qui ne peuvent pas recevoir l'aide des parents ou d'autres personnes sont amenés à faire des exercices et des répétitions.

#### **2.4. Exiger – le seuil de compensation d'une note insuffisante est relevé de 25 à 27 points**

Une note insuffisante de 25 points – qui en fait peut correspondre à une moyenne réelle de 24,01 points – peut difficilement être considérée comme note légèrement insuffisante. L'expérience des dernières années a montré que ce système incite certains élèves à croire qu'ils pourront réussir même avec de sérieuses lacunes dans une ou deux disciplines. Cette attitude a abouti dans la plupart des cas à des échecs ultérieurs.

La compensation n'est pas abolie pour autant ; elle devient plus réaliste et plus exigeante. Deux mesures ont été décidées l'année passée et inscrites au règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 ; elles sont applicables à la rentrée :

1. le seuil de compensation d'une note insuffisante est relevé de 25 à 27 points. Ceci vaut pour toutes les classes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique ;
2. les branches constitutives pour une section et qui de ce fait ne peuvent pas être compensées, appelées branches fondamentales, sont introduites à la nouvelle division supérieure de l'enseignement secondaire au fur et à mesure que les nouvelles classes sont mises en place. Une note insuffisante en mathématiques, par exemple, ne pourra plus être compensée en section B. Les branches fondamentales existent déjà à l'enseignement secondaire technique.

## **3 LA PRIORITÉ AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX ET À LEUR APPLICATION – UNE ÉCOLE PLUS PERFORMANTE**

L'étude PISA a montré que l'école luxembourgeoise n'accorde pas suffisamment de temps à la consolidation des connaissances de base ni à leur application. Les programmes seront conçus de sorte à définir les apprentissages fondamentaux de façon univoque et de laisser suffisamment de temps pour la mise en pratique des savoirs.

### **3.1. Le plan d'études de l'enseignement primaire sera revu**

Une révision générale du plan d'études et des manuels s'avère nécessaire afin de recentrer ceux-ci sur les contenus élémentaires. Les priorités qui y seront définies concerneront les objectifs, les contenus et les méthodes d'enseignement.

Les contenus à enseigner référeront à quatre domaines distincts :

- les habiletés et capacités techniques de base (lire, écrire, calculer),
- les connaissances de culture générale,
- les capacités transversales d'analyse, de comparaison...,
- les valeurs et le comportement social (attitudes d'exactitude, de respect, de tolérance...).

Les programmes d'études et les méthodes se fonderont sur ces références sans toutefois être surchargés.

### **3.2. Enseignement postprimaire**

#### **Révision des programmes**

A l'enseignement postprimaire, les programmes seront, dès l'année en cours, progressivement révisés de manière à être axés sur :

- les bases à maîtriser sans faille par chaque élève admissible en fin d'année scolaire ;
- une partie de connaissances à traiter en classe en sus de ces bases sans que pour autant les connaissances de l'élève ne doivent être parfaites ;
- des propositions concernant les activités servant à l'application du savoir acquis.

A cet effet des moyens substantiels ont été mis à disposition des commissions nationales des branches principales, une structure de concertation entre les commissions nationales et les responsables des programmes de l'enseignement primaire a été mise en place. La création d'un centre de documentation et de formation spécialement conçu pour les commissions nationales a été décidée ; la conception est prête, le bâtiment a été identifié. les locaux doivent encore être aménagés.

#### **Consolidation des acquis dans la nouvelle classe de 4<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire**

Conçue en tant que classe polyvalente, la nouvelle classe de 4<sup>e</sup> créée par la loi du 12 juillet 2002 qui débute à la rentrée joue un rôle capital dans la mise en place de la réforme de la

division supérieure de l'enseignement secondaire. Etant la première classe de la division supérieure, il s'agit d'abord de consolider les acquis de la division inférieure et de permettre aux élèves d'aborder notamment l'étude de nouvelles disciplines sur la base de connaissances fondamentales solides dans les langues et les mathématiques. Une place importante revient aux cours communs à toutes les classes tels que mathématiques et langues (français, allemand et anglais) ; de l'autre côté, des cours d'initiation (physique, chimie, économie) sont organisés pour aider efficacement l'élève à faire le choix de la section à la fin de l'année scolaire.

La deuxième mission de la classe de quatrième consiste à guider et à conseiller les élèves en vue du bon choix de la section à la fin de l'année scolaire. Les élèves de quatrième sont en moyenne âgés de seize ans. A ce moment de l'adolescence, tous les choix sont encore possibles. Il faut donc fournir à l'adolescent toutes les informations nécessaires pour qu'il fasse le bon choix. L'effort d'information ne se limite pas aux possibilités d'études prévues dans le cadre de l'enseignement secondaire, mais il porte également sur les études et les débouchés offerts par l'enseignement secondaire technique, comme p.ex. les carrières techniques, les carrières de l'artisanat, les carrières administratives et commerciales et les carrières du secteur des professions de santé et des professions sociales. Les enseignants dont certains ont suivi l'élève depuis la classe de septième et les membres du SPOS qui durant toute la durée des études dans la division inférieure ont accompagné l'élève par des tests, des entretiens et des avis motivés sont particulièrement sollicités pour aider les élèves dans leurs choix.

### **Déseconдарisation des programmes à l'enseignement secondaire technique**

Pour le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, une task force chargée de ces travaux a été mise en place, dotée des moyens nécessaires. Elle a pour tâche de définir les programmes de manière qu'ils correspondent à la finalité de cet ordre d'enseignement qui prépare avant tout à la vie professionnelle. Contrairement à ce qui est le cas pour la plupart des branches de l'enseignement secondaire, dans l'enseignement secondaire technique les cours sont à concevoir de façon à ce que l'élève puisse assimiler l'application pratique du savoir acquis. Ceci est particulièrement vrai pour les langues et les mathématiques : l'élève doit maîtriser les techniques de calcul et acquérir les capacités langagières qui lui seront utiles, d'une part dans son métier, d'autre part dans sa vie en tant que citoyen de notre société. Une partie importante des programmes, environ le tiers du temps disponible, sera par conséquent consacrée aux activités servant à l'application du savoir.

La task force est également appelée à assurer une meilleure cohérence entre l'enseignement primaire et l'enseignement postprimaire.

# LES DIFFÉRENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT QUELQUES ACCENTS

## ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

### 1. ÉVITER LES INÉGALITÉS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

L'apprentissage du luxembourgeois comme langue de communication pour tous les élèves a été renforcé de manière systématique à l'éducation précoce et préscolaire. Une des priorités de l'éducation préscolaire consiste à offrir à chaque enfant l'occasion de parler, de s'exprimer et d'enrichir son vocabulaire et d'obtenir ainsi un accès équitable à l'écriture et à la lecture au moment du passage à l'enseignement primaire. De bonnes bases en langue luxembourgeoise facilitent l'apprentissage ultérieur de la langue allemande dans laquelle se fait l'alphabétisation des enfants.

Du matériel didactique a été spécifiquement élaboré à cet effet. En particulier, le CD-Rom en langue luxembourgeoise « Klick mam Nick » et la valisette « Sproochmapp fir d'Spillschoul : d'Joreszäiten » permettent à tous les enfants, de langue maternelle luxembourgeoise ou non, de développer et de fixer leurs compétences langagières par des activités motivantes et ludiques réparties sur différents thèmes.

L'éducation précoce et l'éducation préscolaire représentent le seul ordre d'enseignement où la langue luxembourgeoise est la langue véhiculaire, c'est à dire où toutes les activités sont offertes dans la langue de notre pays. Il ne faut pas oublier que la langue luxembourgeoise est un important vecteur de cohésion sociale dans la mesure où il unit les enfants issus de différents mondes culturels et linguistiques.

### 2. UN PROGRAMME PARTICULIER POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE POUR S'ASSURER QUE TOUS LES ENFANTS SUIVENT

Une liste des compétences permettant la description des progrès des enfants fréquentant l'éducation préscolaire a été élaborée. Elle comportera des critères d'évaluation et d'orientation, des propositions d'application, des commentaires précis et nuancés qui permettront de définir les acquis et la progression de chaque enfant dans les différents domaines définis au plan cadre de l'éducation préscolaire. Dès lors, elle peut également être utile lors des entretiens avec des parents ou d'autres professionnels du monde éducatif, notamment dans le cadre du passage préscolaire-primaire.

La liste sera disponible en français et allemand et elle sera mise à l'essai dans un certain nombre de classes de l'éducation préscolaire pendant l'année scolaire 2002-2003.

# ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

## 1. APPRENDRE À CHAQUE ENFANT À LIRE, À ÉCRIRE ET À CALCULER

### **Le dispositif est en place**

Au degré inférieur de l'enseignement primaire, grâce à l'introduction d'une nouvelle méthode d'alphabétisation et à la constitution des deux premières années en cycle d'apprentissage, le dispositif est en place pour que tous les élèves acquièrent désormais à leur rythme les connaissances élémentaires en lecture, écrit et calcul.

Grâce au nouvel abécédaire, l'allemand est désormais enseigné comme langue étrangère à l'enseignement primaire. On abandonne ainsi la pratique inchangée depuis la création de l'école luxembourgeoise d'enseigner l'allemand comme langue proche de la langue maternelle. Le nouvel abécédaire qui est mis à l'essai pendant deux ans et qui sera mis au programme officiel à partir de la rentrée 2003, ainsi que les nouveaux manuels de lecture pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année d'études, s'inscrivent dans ce même contexte. En 2001-2002, 105 enseignants ont mis le manuel à l'essai : cette année, 207 enseignants participent au projet, ce qui représente 2/3 des classes de l'enseignement primaire. Les enseignants sont fortement impliqués dans l'élaboration des nouveaux matériels et ils sont encadrés par les auteurs de l'abécédaire qui assurent une assistance tout au long de la phase d'implémentation.

L'emploi systématique et actif de la langue véhiculaire allemande dans l'enseignement du calcul, de l'histoire, de la géographie etc. revêt également une importance particulière à l'enseignement primaire. L'année passée, il a été rappelé à tous les enseignants que les dispositions relatives à l'emploi de la langue d'enseignement telles que définies dans le plan d'études doivent être scrupuleusement respectées. Une campagne analogue a eu lieu à l'enseignement postprimaire. Suivant les rapports des inspecteurs et des directeurs des lycées, cette campagne a eu un effet bénéfique sur l'apprentissage des langues. Les deux campagnes sont poursuivies cette année.

### **Promouvoir la faculté et le plaisir de lire et d'écrire**

Cette année une importance particulière sera accordée aux activités de lecture, à la production écrite libre et à l'expression par la chanson. Les activités de lecture à l'école sont indispensables pour développer la compréhension de l'écrit qui est à la base de la capacité d'interprétation et de réflexion sur des textes. Une nouvelle brochure recommandant des livres de la littérature enfantine destinés aux enfants de 4 à 6 ans sera remise aux parents des enfants de l'éducation préscolaire. La production écrite libre de textes ou de rédactions est essentielle pour l'expression écrite et offre aux enfants la possibilité de donner libre cours

à leur intelligence et à leur sensibilité. L'expression par la chanson contribue également à faciliter l'apprentissage des langues et l'entraînement de la mémoire.

### **Renseigner mieux sur les progrès de l'élève – les nouveaux bulletins**

Ce nouveau bulletin est destiné à renseigner de manière plus nuancée sur les capacités de l'enfant : la note traditionnelle allant jusqu'à 60 points ne sera cependant pas supprimée. Pendant l'année scolaire 2001/2002, de nombreuses réunions de service ont porté sur le bulletin, et, cette année-ci, ce nouveau bulletin sera progressivement mis en place à partir de la 1<sup>re</sup> année d'études. Cette généralisation progressive du bulletin sera accompagnée d'offres de formation continue pour les enseignants et de réunions d'information pour les parents.

### **Pour maintenir le cap – des devoirs communs à la fin des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles**

Pour l'année scolaire 2002/03, les enseignants des classes de 2<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> année d'études disposeront d'épreuves communes au niveau national, étalonnées, visant à évaluer les capacités et connaissances des élèves vers la fin des différents degrés d'enseignement. La passation de ces épreuves sera facultative.

## **2. AMÉLIORER L'ENCADREMENT**

### **Les structures d'accueil**

A l'enseignement primaire les structures d'accueil relèvent de la compétence des communes et elles sont gérées par le Ministère de la Famille. Le Ministère de l'Éducation nationale prend en charge l'aide aux devoirs à domicile prestée par des enseignants, à savoir 1370 heures pour l'année 2001/02.

### **Bureaux régionaux – des contacts plus faciles et rapides avec le public**

Alors que l'école luxembourgeoise propose un très large spectre d'interventions et de mesures d'aide en faveur des élèves qui ont de très graves difficultés d'apprentissage, force est de constater que cette offre n'est pas toujours cohérente ni transparente pour le public concerné. La création de bureaux régionaux a justement pour objectif la mise en place de structures administratives et pédagogiques afin de combler ces lacunes. Ces bureaux doivent permettre aux inspecteurs d'approfondir leur mission pédagogique et aux parents et aux autorités communales d'établir un contact rapide et efficace avec l'inspecteur d'arrondissement. Une information efficace et ciblée des parents sur le dispositif d'aide étant indispensable, les bureaux ont pour objectif d'assurer l'information, l'accueil et la consultation des parents d'élèves de l'enseignement primaire à une adresse unique et facilement accessible, en regroupant tous les intervenants susceptibles d'apporter une aide (Service de Guidance de l'Enfance, Service Ré-éducatif Ambulatoire, Inspecteurs, Centre de Logopédie, Education différenciée).

## **Éviter l'exclusion – les nouvelles classes d'intégration à l'enseignement primaire**

La scolarisation dans les écoles primaires d'enfants présentant de graves difficultés d'apprentissage est rendue possible grâce à la mise en place progressive de classes d'intégration. Ces classes sont organisées dans les grands centres scolaires et l'enseignement y est assuré par branches entières pour les élèves qui éprouvent trop de difficultés à suivre cette ou ces disciplines dans leur classe régulière. L'évaluation dans cette branche se fait également dans les classes d'intégration. Si le nombre d'enfants en difficultés l'exige, les classes sont prises en charge par une équipe d'enseignants.

## **Améliorer l'encadrement des enseignants – la réorganisation de l'inspection**

Le nombre d'inspecteurs affectés aux différents arrondissements d'inspection a été augmenté en vue de permettre aux inspecteurs de s'impliquer davantage dans leur tâche de conseiller pédagogique, notamment en faveur des enfants en difficultés d'apprentissage. Le projet de loi attribue également aux inspecteurs l'obligation de s'investir dans la formation continue des enseignants afin de permettre à ceux-ci de mieux assurer leur tâche pédagogique. Cette nouvelle mission revêt un caractère primordial dans la mesure où elle confère aux inspecteurs le rôle de guide pour les enseignants.

# **ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE**

## **2003 : Année européenne des personnes handicapées**

Dans le cadre de la restructuration de l'enseignement spécial et de l'Éducation différenciée, un ensemble de mesures ont été élaborées afin d'optimiser la prise en charge d'enfants à besoins éducatifs spéciaux. Ces mesures seront discutées par les partenaires scolaires avant d'être présentées à la Commission parlementaire. L'année 2003 qui a été proclamée l'année des handicapés ne doit pas constituer une fin en soi, mais doit permettre de définir une nouvelle approche qualitative en faveur de ceux de nos enfants qui ont le plus besoin de soin et d'attention.

Ces mesures seront communiquées dans une présentation spéciale.

# ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

## 1. DES CRITÈRES D'ÉVALUATION COMMUNS ET TRANSPARENTS POUR TOUS LES ÉLÈVES

### **L' instruction concernant l'évaluation des élèves – une mise à jour qui s'imposait depuis longtemps**

L'année 2002-2003 verra la mise en application d'une nouvelle instruction de service sur l'évaluation des élèves, qui décrit avec précision les modalités d'évaluation des élèves. Cette nouvelle instruction attendue depuis longtemps remplace celle datant de 1979. A la lumière des expériences faites au cours des années, elle fixe les consignes à respecter lors de la préparation et de la correction des devoirs en classe, des devoirs à domicile, etc.

L'instruction a pour objectif de fixer les modalités des méthodes d'évaluation en garantissant à tous les élèves des critères d'évaluation identiques et équitables. Ainsi, elle définit par exemple l'obligation pour les enseignants de respecter les programmes, les critères d'évaluation, les lignes directrices de la notation et la fixation des degrés de difficultés ; elle fixe le nombre, le type, le déroulement et la présentation des devoirs en classe et en détermine les modalités de correction, etc.

Par rapport à l'ancienne instruction elle permet des formes d'évaluation plus variées et mieux adaptées aux différentes formations, elle donne plus de poids à l'évaluation du travail personnel de l'élève et elle règle la procédure à respecter au cas où les résultats d'un devoir en classe divergent de manière significative des résultats obtenus par les élèves de la classe dans d'autres branches.

### **Les épreuves communes en classe de Ve et de 9e**

Pendant l'année scolaire 2001/02, des épreuves communes au niveau national ont eu lieu dans les classes de 9e de l'enseignement secondaire technique en mathématiques, français et allemand. L'organisation de telles épreuves communes permet d'établir un maximum de cohérence entre les classes d'un même établissement, mais aussi entre les différents lycées pour garantir dans la mesure du possible des conditions d'études identiques pour tous les élèves. L'introduction d'épreuves communes engage les titulaires d'une même branche à se concerter ; les commissions nationales des programmes sont invitées à fixer des critères d'appréciation et de correction valables pour tous. Le relevé systématique et l'analyse des résultats des épreuves permettent de suivre l'évolution de l'enseignement. Il ne s'agit donc pas d'un examen mais d'un devoir en classe commun pour tous les élèves. Chaque lycée se voit communiquer la moyenne nationale des résultats qu'il peut comparer à la moyenne de l'établissement. Les enseignants d'un établissement disposent ainsi d'un instrument d'auto-évaluation de leur travail. Pour l'année scolaire 2002/03, cette mesure sera étendue aux classes de Ve de l'enseignement secondaire pour les mêmes branches.



## 2. DES MESURES D'ÉQUITÉ

### Les classes à enseignement fondamental

Au régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, les classes à enseignement fondamental mises en place à la rentrée 2001 ont accueilli les élèves les plus faibles qui ne pouvaient plus progresser. Il s'agit d'une structure qui fait partie intégrante du régime préparatoire et qui est mieux adaptée aux besoins spécifiques des jeunes en très grandes difficultés d'apprentissage, notamment ceux qui sortent de l'enseignement primaire sans avoir atteint le niveau de la 6<sup>e</sup> année d'études. Les premières expériences ont été concluantes de sorte que le nombre de classes sera augmenté cette année.

### Introduction des concepts de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> langue à l'enseignement technique

A l'enseignement secondaire technique, les travaux préparatoires à la modulation des exigences en langues par l'introduction des concepts de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> langue ont commencé. Il s'agit de donner aux élèves la possibilité de choisir soit l'allemand soit la français comme 1<sup>re</sup> langue. Ce projet est limité à l'enseignement secondaire technique dans la mesure où il est justifié de différencier les exigences en langues en fonction des formations.

Dès cette année, les élèves d'un certain nombre de sections peuvent prendre, à titre d'expérience pilote, ces options.

### Un plus grand nombre de formations professionnelles en langue française

A l'enseignement secondaire technique, le nombre de formations professionnelles offertes en langue française a été augmenté. Depuis 2001/02 il est possible pour un élève dont les connaissances en allemand sont lacunaires d'apprendre un métier ou de suivre une formation en langue française dans les domaines suivants :

#### ***Apprentissage CATP***

Boucher-charcutier, boulanger-pâtissier, coiffeur, cuisinier, installateur de chauffage, installateur sanitaire, mécanicien d'autos, métiers de la mode, métiers de l'électricité, serveur de restaurant, traiteur, vendeur qualifié

#### ***Apprentissage CCM***

Coiffeur

#### ***Apprentissage CITP***

Mécanicien d'autos, installateur de chauffage, installateur sanitaire, électricien

#### **Formation de technicien**

Division administrative et commerciale, division électrotechnique

#### **Régime technique**

Division administrative et commerciale

Pour l'année scolaire 2002/03 dans la division technique générale de l'enseignement secondaire technique une nouvelle formation en langue française est offerte.

## **Allemand renforcé pour enfants étrangers à l'enseignement secondaire**

Un projet permettant de donner, à des élèves qui sont faibles en allemand tout en ayant obtenu d'excellents résultats en français et en mathématiques à l'enseignement primaire, un cours d'allemand spécifique et renforcé est mis en place au Lycée classique de Diekirch. L'information a été transmise aux écoles primaires par l'intermédiaire de la circulaire de printemps et par les inspecteurs. A ce jour, seulement 2 élèves se sont inscrits. Le ministère de l'Éducation nationale est cependant décidé à maintenir cette offre.

A la rentrée, au cours de la 1<sup>e</sup> semaine de cours, tous les élèves admis en VII<sup>e</sup> d'orientation du Lycée classique de Diekirch seront testés en allemand. Les parents dont les enfants ont des faiblesses dans cette langue seront informés individuellement de l'offre existante et pourront inscrire leur enfant dans le cours renforcé.

Si l'année prochaine le nombre de candidats est plus élevé, le projet pourra être étendu à d'autres lycées.

## **Amélioration de l'orientation – le tutorat**

Le passage de la classe de 9<sup>e</sup> du cycle inférieur vers la classe de 10<sup>e</sup> du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique est un moment très important dans le cursus scolaire des élèves. L'orientation des élèves au cours du cycle inférieur a été intensifiée et optimisée par un encadrement plus rigoureux des élèves sous forme de tutorat et une information plus approfondie des parents sur le choix des formations répondant au mieux aux capacités de leur enfant.

Le tutorat a été expérimenté dans le cadre du projet d'établissement du Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette en 1999 : Le régent-tuteur se charge d'intensifier les relations avec les élèves de sa classe: il enseigne plusieurs branches et il dispose d'une leçon hebdomadaire faisant partie intégrante de la grille horaire pour un travail informatif et éducatif avec la classe. Il informe les élèves sur le fonctionnement du lycée, les locaux, les règles ; il leur apprend à connaître les structures de l'enseignement secondaire technique et les possibilités de formation professionnelle; il initie les élèves à l'éducation des choix, il les guide lorsqu'ils ont des difficultés scolaires, il est à leur écoute. Les régents se concertent régulièrement. Au vu des résultats positifs, le tutorat fonctionne aujourd'hui dans la plupart des lycées d'enseignement secondaire technique.

Il n'en demeure pas moins que le nombre d'échecs en classe de 10<sup>e</sup> reste très élevé et que malgré les nombreuses actions d'information et d'orientation beaucoup d'élèves s'inscrivent à des formations où ils constatent après quelques mois qu'ils sont désespérément dépassés par les exigences. Au cours de cette année différentes mesures vont être préparées pour éviter l'enlisement dans l'échec et la démotivation de nombreux jeunes dès le début d'une formation.

## **La pédagogie de la 2e chance**

A l'enseignement secondaire technique, un dispositif cohérent de mesures visant l'insertion de jeunes élèves en difficultés dans la vie professionnelle est en place. Il ne s'agit pas de créer une institution nouvelle, une école de la 2e chance, mais de regrouper dans une même démarche pédagogique, diverses mesures prises au cours des dernières années.

La pédagogie de la 2e chance est avant tout prioritairement caractérisée par une organisation modulaire d'ateliers, un suivi permanent des stages et une évaluation formative. L'âge minimum pour entrer dans le dispositif est de 15 ans, c'est-à-dire que les jeunes doivent avoir dépassé l'âge de la scolarité obligatoire. Il doit notamment être assuré qu'en cas de besoin, il faut agir le plus tôt possible et que les jeunes qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire puissent être accueillis dès qu'ils décrochent du système éducatif.

## **3. DE NOUVELLES FORMATIONS POUR PRÉPARER L'AVENIR**

### **Une meilleure préparation aux études supérieures à l'enseignement secondaire**

Avec la réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire, la spécialisation est avancée d'une année et commence en classe de troisième. La mise en œuvre de la réforme se fait progressivement. Après le début de la classe de 4e en 2002/03, la première classe de troisième débutera en 2003/04. Les programmes des classes de troisième, de deuxième et de première sont en train d'être adaptés.

### **Travailler quotidiennement en classe avec les technologies de l'information et de la communication**

Dans la nouvelle division supérieure de l'enseignement secondaire l'utilisation des technologies de l'information et de la communication est intégrée dans le curriculum, de façon à ce que toute matière enseignée puisse amener les élèves à acquérir les compétences nécessaires pour rechercher et traiter des informations dans le cadre du cours concerné.

### **Une nouvelle formation en informatique à l'Enseignement secondaire technique**

L'omniprésence des équipements des technologies de l'information et de la communication, dans tous les secteurs de l'économie, mais aussi dans les établissements scolaires, rendent nécessaire la mise à disposition de personnel supplémentaire pour l'assistance technique, la gestion et la maintenance du parc informatique. L'école luxembourgeoise doit s'investir dans ce créneau afin de répondre aux besoins en agents susceptibles de travailler dans les professions de l'informatique. C'est dans cette optique que, après le démarrage de la formation de l'informaticien-qualifié sanctionnée par l'obtention d'un CATP, une nouvelle section d'études en informatique menant au bac technique est mise en place : la section

« informatique » de la division technique générale, dont les premières classes débiteront à la rentrée.

### **L'enseignement des valeurs - une responsabilité de l'Etat - tous les élèves doivent suivre un enseignement de valeurs**

L'État doit dispenser dans l'accomplissement de sa mission d'éducation et de formation des jeunes toutes les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au développement de la personne humaine. Il doit donc veiller à ce que tous les futurs citoyens aient des compétences et des connaissances leur permettant de pratiquer la pensée autonome. A défaut, on risque que de larges franges de la population ne deviennent muettes sur des thèmes de philosophie, de doctrine ou de morale qui sous-tendent la vie sociale.

Les nouveaux programmes de formation morale et sociale mettent en place un enseignement qui informe de manière idéologiquement et philosophiquement neutre sur les concepts moraux et philosophiques et qui exerce les jeunes à penser librement et à se forger de manière autonome leurs propres concepts moraux et philosophiques. Dans la même optique l'école transmet, pour des raisons historiques et culturelles, de manière sereine des connaissances sur les grandes religions ; c'est pourquoi l'histoire des religions fera partie intégrante du cours de formation morale et sociale et du cours de philosophie.

Respectueux du pluralisme des opinions en matière morale, l'État démocratique laisse le choix aux élèves de s'inscrire dans l'un ou l'autre de ces deux cours. A partir de cette année tous les élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique doivent opter pour l'un ou pour l'autre cours ; des dispenses ne sont plus accordées. Afin de souligner l'importance de l'enseignement des valeurs, les résultats obtenus sont pris en compte. Une note insuffisante dans l'une de ces deux branches n'entraînera pas d'ajournement, mais compte pour la moyenne des notes et la possibilité de la compensation de notes légèrement insuffisantes dans d'autres branches.

### **La réforme de la loi de 1945 sur l'apprentissage**

Un document de réflexion, intitulé « Réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle » a été approuvé par le Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite en mai 2002.

Le projet préconise une redéfinition globale du système de formation professionnelle pour une éducation et une formation tout au long de la vie. Il prévoit la création d'un système de formation par alternance où la responsabilité des différents partenaires du système de formation professionnelle est clairement établie. La définition d'un nouveau concept d'évaluation, de validation des acquis et certification valorisant l'expérience professionnelle constitue un autre pilier de la réforme.

Les travaux en vue de l'élaboration d'un avant-projet de loi ont commencé.

Parallèlement les programmes de formation dans dix-neuf métiers de l'Artisanat ont été ou sont en voie d'être adaptés aux réalités économiques et sociétales de notre temps. Des groupes de travail composés de patrons-formateurs et d'enseignants des lycées techniques, sous la présidence des fédérations compétentes, travaillent à la modernisation

des programmes dans les métiers du bâtiment , de l'optique, de la boulangerie, de la serrurerie, de la mécanique et de l'électronique d'autos, de la mécanique générale, de la carrosserie, du magasinier d'auto, de l'électricité, de l'installation sanitaire, de la toiture, la coiffure, de la mécanique de machines et de matériel agricoles et viticoles, de l'instruction de natation, de la menuiserie, de l'instruction de conducteur de véhicules automoteurs, de l'imprimerie et des relieurs.

En collaboration avec la Chambre de Commerce et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et des Sports, des groupes de travail travaillent à la réforme de quatre métiers de l'Industrie et du Commerce. Il s'agit des métiers de la mécatronique (mécanique et électronique), du dessin en bâtiment, de l'auxiliaire-économe et de la mécanique d'avion.

### **La mise à jour des programmes de formation du brevet de maîtrise**

En 2001, les cours généraux (droit, techniques quantitatives de gestion, management, création d'entreprises et pédagogie) ont été adaptés. En 2002, les cours technologiques dans sept métiers (boulangier-pâtissier, mécanicien dentaire, mécanicien d'autos et de motos, entrepreneur de construction, électricien, peintre-décorateur, instructeur de conducteur de véhicules automoteurs) ont été modernisés et seront appliqués dès la rentrée. Ces cours existent dans une version française et dans une version allemande.

Au cours de l'année scolaire 2002-2003, dix nouveaux métiers seront adaptés : boucher-charcutier, esthéticien, mécanicien en mécanique générale, mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles, 'imprimeur, plafonnier-façadier, marbrier, tailleur-sculpteur de pierre, carreleur, coiffeur.

### **Les cantines à l'enseignement postprimaire**

Le restauration scolaire connaît un succès croissant comme en témoignent le nombre considérable de repas servis. Les élèves apprécient le souci de fournir des repas de qualité et des repas variés. La sécurité alimentaire est assurée du fait de la mise en place d'un système d'alerte rapide mis en place l'année précédente en collaboration avec la Direction de la Santé-Division de l'Inspection Sanitaire.

# LIFE LONG LEARNING

## 1. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

### La mise en œuvre de la loi du 22 juin 1999 – stabilisation des demandes

Au 1er septembre 2002, 160 demandes d'approbation ont été introduites par des entreprises qui souhaitent obtenir une participation financière de l'Etat en vue d'organiser une formation professionnelle continue pour leur personnel. Le volume de demandes en 2002 est comparable à celui de 2001 pour la même période. Plus que 50% des demandes sur les trois derniers exercices proviennent des mêmes entreprises d'une certaine taille. Cette fidélisation ne se confirme actuellement pas au niveau des PME et PMI.

### L'information sur l'offre

En vue de rendre la multitude de l'offre en matière de formation professionnelle continue facilement accessible, une banque de données électronique destinée aux utilisateurs du grand public fonctionne désormais sur Internet sous l'adresse : [www.syrecos.lu](http://www.syrecos.lu). L'utilisateur y trouve toutes les formations offertes par le ministère de l'Éducation nationale et par les chambres professionnelles. Dans un proche avenir, cette base de données sera également accessible aux promoteurs privés pour autant qu'ils répondent à des critères qualité définis.

## 2. LA FORMATION DES ADULTES

### Le projet « Internetstufen »

Il est à prévoir que, dans les années à venir, les besoins suscités dans le cadre du plan d'action " e-Luxembourg " rendront nécessaire une augmentation considérable de l'offre de cours dans le domaine de l'initiation à l'informatique, à la téléinformatique et au multimédia. A cette fin, le Service de la Formation des Adultes participe activement projet « Internetstufen » du programme gouvernemental e-Luxembourg. Ce projet, réalisé en collaboration avec les services du ministre délégué aux communications, consiste à permettre au grand public de s'initier au maniement de l'informatique et de la téléinformatique dans le cadre de « Internetstufen » à installer par les administrations communales. Le service de la Formation des adultes fournit un appui logistique et pédagogique, prend en charge la formation des formateurs et octroie des subventions aux administrations communales

### La première expérience d'auto-formation

Début octobre, une trentaine de candidats seront admis à participer à une première expérience qui est encadrée par l'Université de Nancy II (CRAPEL).

Il s'agit d'une formule d'apprentissage qui permet à l'étudiant de gérer activement

sa formation à son rythme, de façon autonome, accompagné d'un conseiller pédagogique. Un conseiller aide l'étudiant à identifier ses besoins, à définir ses objectifs généraux et à se familiariser avec le centre de ressources.

L'étudiant participe ensuite à un atelier « apprendre à apprendre » qui lui permet de réfléchir sur sa pratique d'apprentissage et le guide dans l'auto-évaluation de son travail. L'étudiant travaille ensuite au centre de ressources et fixe avec le conseiller des entretiens réguliers. Ensemble avec lui il révisé le parcours.

L'auto-formation est offerte pour le moment pour les langues suivantes : français, anglais, allemand, italien. Le luxembourgeois suivra en 2003-2004.

## LES RESSOURCES HUMAINES

Le bilan et les perspectives en matière de recrutement en personnel enseignant pour l'enseignement primaire et l'enseignement postprimaire ont été exposés lors d'une conférence de presse le 18 août 2002. Le dossier de presse y relatif est joint au présent dossier.

## L'ÉQUIPEMENT EN INFORMATIQUE

L'évolution de la présence des technologies de l'information et de la communication à l'école nécessite un programme rigoureux de mise en place d'outils de travail dans les établissements scolaires.

En ce qui concerne le programme d'action pour 2001, il y a lieu de citer notamment les initiatives suivantes à l'échelle nationale:

Le raccordement à internet des écoles primaires a été optimisé par la mise en œuvre de la technologie ADSL (vitesse 16 fois supérieure à un accès ISDN). Le taux de raccordement à internet est de 5 élèves de l'enseignement primaire et postprimaire pour 1 raccordement. Avec ce taux le Luxembourg occupe la 2e place de l'OCDE derrière le Danemark (4 élèves) et devant la Finlande et la Suède (8 élèves)

- L'équipement systématique des écoles en ordinateurs a été préparé grâce au projet du cartable électronique au Lycée Aline Mayrisch. La communauté scolaire - enseignants et élèves – a reçu 800 ordinateurs portables leur permettant de travailler à tout moment avec l'ordinateur et d'accéder aisément aux réseaux Intranet et Internet. Un câblage complet du lycée a été effectué.  
Vu l'enjeu pédagogique et financier que représente l'intégration systématique des technologies de la communication et de l'information dans l'enseignement, le projet « cartable électronique » est limité à un seul établissement. Il sera évalué rigoureusement avant qu'une généralisation sur le plan national puisse être envisagée.
- Au total des dépenses de l'ordre de 4.700.000 € ont été engagées pour l'intégration des technologies de l'information dans l'école.

Au début de l'année scolaire 2001/2002, le parc des ordinateurs à usage pédagogique dans les établissements du postprimaire s'est élevé à environ 3500 unités. En 2000 ces écoles disposaient d'un total de 2.500 ordinateurs, ce qui revenait à une moyenne statistique de 1 ordinateur pour 11 élèves ; aujourd'hui cette moyenne est de 1 ordinateur pour 9,14 élèves.

## LES SITES INTERNET DE L'ÉDUCATION NATIONALE LUXEMBOURGEOISE

- Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports <http://www.men.lu>
- Portail éducatif mySchool <http://www.education.lu>
- Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) <http://www.script.men.lu/>
- Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires (CPOS) <http://www.cpos.lu/>
- Centre de Technologie de l'Éducation (CTE) <http://www.cte.lu/>
- Centre de Coordination des Projets d'Établissement (CCPE) <http://ccpe.men.lu/>
- Éducation différenciée (EDIFF) <http://www.restena.lu/educdiff/ediff/ediff.htm>
- Centre de Logopédie <http://www.restena.lu/logo/index.html>
- Centre de Langues (CCL) <http://www.cll.lu/>
- Ecole nationale de l'Éducation physique et des Sports (ENEPS) <http://www.eneps.lu>
- Orientation professionnelle <http://www.bif.lu>
- Technolink School Network <http://www.technolink.lu/>
- Cyberprim – École virtuelle primaire <http://cyberprim.cte.lu/>
- Modèle pédagogique de la 2<sup>e</sup> chance <http://www.deuxiemechance.lu/>
- Programme Socrates <http://www.socrates.lu/>
- Restena <http://www.restena.lu/restena/>
- Fem-Training-Net <http://www.femmes.lu/ftn/>
- Formation continue <http://www.syrecos.lu>



# LES INFRASTRUCTURES

## Un nouveau lycée à Pétange

Le 27 mai 2002 la Chambre des Députés a voté la loi autorisant le Gouvernement à construire un nouveau bâtiment pour le Lycée Technique Mathias Adam de Pétange.

## L'accélération des procédures

Dans le domaine des constructions scolaires, deux éléments nouveaux ont permis de faire avancer le dossier de manière significative.

Il s'agit d'abord de l'élaboration du plan directeur sectoriel « lycées » qui définit les sites d'implantation des futurs établissements d'enseignement postprimaire. Ce plan se fonde sur les paramètres suivants : l'évolution démographique dans les différentes régions de notre pays ; la répartition équilibrée des offres de formation entre les différentes régions ; la maîtrise du développement des transports scolaires.

Le second élément est le développement d'un programme de construction standardisé. Celui-ci permettra de raccourcir sensiblement la durée de planification des constructions d'établissements scolaires. Il consiste en une définition standard des espaces scolaires et des programmes de construction de la part du ministère de l'éducation nationale et d'une standardisation technique des bâtiments de la part de l'Administration des Bâtiments Publics.

## Les nouveaux programmes de construction

11 programmes de construction ont pu être finalisés pendant l'année 2001/2002 :

- la réhabilitation et l'agrandissement du bâtiment Jenker à Differdange,
- la construction d'une 2<sup>e</sup> Ecole Européenne en vue de l'agrandissement de la Communauté Européenne vers l'Est,
- la construction d'une annexe pour le Lycée technique du Centre, afin de regrouper les différentes annexes,
- le réaménagement et l'agrandissement des bâtiments du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette à Lallange,
- la construction d'un Centre d'Education différenciée à Betzdorf,
- la construction d'un Lycée à Redange/Attert,
- la réalisation d'un nouveau Centre d'Education différenciée à Differdange,
- la réalisation d'infrastructures pour le Lycée Vauban,
- la construction d'un internat pour le Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch,
- la reconstruction et l'agrandissement du Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette,
- la construction d'une infrastructure provisoire pour le Lycée technique pour Professions de Santé Centre de Formation Luxembourg.

6 programmes sont en élaboration :

- la construction d'un lycée technique à Junglinster pour agrandir les capacités du pôle d'enseignement Est,
- la construction d'un lycée technique aux friches de Belval-Ouest pour augmenter les capacités au pôle d'enseignement Sud,
- la construction d'une annexe pour le Lycée technique d'Ettelbruck,
- la construction d'un Lycée pour Professions de la Santé à Ettelbruck, qui remplacera les structures provisoires à Warken et accroîtra la capacité d'accueil,
- la réhabilitation du Lycée technique Agricole et la construction d'une annexe pour les travaux pratiques,
- l'agrandissement et de la sécurisation des ateliers du Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch.

## **LES TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES 2001-2002**

### **RELEVÉ DES LOIS VOTÉES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2001/2002**

Sujet	Intitulé
Formation professionnelle	Loi du 10 juin 2002 portant modification de la loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet  le soutien et le développement de la formation professionnelle continue ;  la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.
Conseil supérieur	Loi du 10 juin 2002 portant institution d'un Conseil Supérieur de l'Education Nationale.  Règlement grand-ducal du 26 juin 2002 portant organisation du Conseil Supérieur de l'Education Nationale.
Réserve de suppléants	Loi du 25 juillet 2002 portant  fixation des modalités d'une formation offerte aux chargés de cours de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire;  création et organisation d'une réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire;  ajout d'un alinéa 2 à l'article 4 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail;  modification des articles 30 et 41 de la loi du 10 août 1912 concernant

	<p>l'organisation de l'enseignement primaire;</p> <p>abrogation de l'article 16 de la loi modifiée du 5 juillet 1991 portant: a) fixation des modalités d'une formation préparant transitoirement à la fonction d'instituteur; b) fixation des modalités d'une formation préparant transitoirement au certificat de qualification de chargé de direction; c) création d'un pool de remplaçants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire; d) dérogation à la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.</p>
Réorganisation de l'inspectorat	<p>Loi du 30 juillet 2002 modifiant l'article 71 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire.</p> <p>Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 portant fixation du nombre et des délimitations des arrondissements d'inspection de l'enseignement primaire</p> <p>fixation du nombre et des délimitations des bureaux régionaux de l'inspection de l'enseignement primaire.</p>
Réforme de la division supérieure de l'ES	<p>Loi du 12 juillet 2002 portant modification de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement, titre VI : de l'enseignement secondaire ;</p> <p>de la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue.</p>
Réforme de la division supérieure de l'ES (régl. d'exécution)	<p>Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 déterminant les matières obligatoires et les matières à option, la répartition des matières sur les différentes classes ainsi que le nombre des leçons hebdomadaires de chaque cours dans les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire.</p> <p>Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 concernant la promotion des élèves de l'enseignement secondaire.</p> <p>Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure de l'enseignement secondaire;</p> <p>les coefficients des branches des classes de troisième, de deuxième et de première, ancien régime, de l'enseignement secondaire.</p>
Bac international	<p>Loi du 14 mai 2002 portant reconnaissance d'équivalence du baccalauréat international au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeoises.</p> <p>Règlement grand-ducal du 25 juillet 2002 fixant les modalités de reconnaissance d'équivalence du baccalauréat international au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois.</p> <p>Règlement grand-ducal du 25 juillet 2002 relatif à la commission consultative en matière de reconnaissance du baccalauréat international.</p>
Lycée technique Mathias Adam	<p>Loi du 27 mai 2002 autorisant le Gouvernement à construire un nouveau bâtiment pour le Lycée Technique Mathias Adam de Pétange y compris l'aménagement des alentours</p>

## RELEVÉ DES RÈGLEMENTS GRAND-DUCAUX

Sujet	Intitulé
Promotion des élèves de l'ES et EST	<p>Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 3 août 1998 concernant la promotion des élèves de l'enseignement secondaire,</p> <p>le règlement grand-ducal du 23 septembre 1996 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ainsi que les conditions d'admission aux classes des différents régimes du cycle moyen</p> <p>le règlement grand-ducal modifié du 8 février 1991, déterminant les critères de promotion dans les classes du cycle inférieur, du cycle moyen régime technique et du cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique.</p>
Organisation des examens de fin d'études ES et EST	<p>Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires,</p> <p>le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique,</p> <p>le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique.</p>
Etudes et examens en éducation des adultes	<p>Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 ayant pour objet l'organisation des études secondaires et secondaires techniques en éducation des adultes.</p> <p>Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 relatif à l'examen de fin d'études de l'enseignement secondaire en éducation des adultes.</p> <p>Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 relatif à l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique en éducation des adultes.</p>
Profession d'ergothérapeute	<p>Règlement grand-ducal du 15 février 2002 déterminant pour la profession d'ergothérapeute</p> <p>les études en vue de l'obtention du diplôme d'ergothérapeute</p> <p>les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers</p> <p>l'exercice de la profession d'ergothérapeute.</p>
Formation en cours d'emploi d'éducateur	<p>Règlement grand-ducal du 15 février 2002 fixant l'organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques de la formation de l'éducateur, régime de formation en cours d'emploi, pour la session du cycle d'études 2000/2002.</p>
Organisation scolaire	<p>Règlement grand-ducal du 29 avril 2002 concernant l'organisation scolaire à établir respectivement par les conseils communaux et par les comités des syndicats scolaires intercommunaux.</p>
Promotion des élèves de l'IEES	<p>Règlement grand-ducal du 2 août 2002 modifiant le règlement grand-ducal du 25 septembre 1998 fixant l'organisation des deux</p>

	<p>premières années des études d'éducateur du régime de formation à plein temps à l'Institut d'études éducatives et sociales;</p> <p>le règlement grand-ducal du 7 janvier 1999 fixant l'organisation des deux premiers cycles des études d'éducateur du régime de formation en cours d'emploi à l'Institut d'études éducatives et sociales.</p>
Formation spécialisée en soudage et Commission nationale	<p>Règlement grand-ducal du 2 août 2002 portant</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. organisation de la formation spécialisée dans les techniques de soudage</li> <li>2. composition de la Commission nationale de soudage.</li> </ol>
Section informatique de l'EST	Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 portant création d'une section informatique dans le cycle supérieur de la division technique générale du régime technique de l'enseignement secondaire technique.
EST: promotion – examen fin d'études – coefficients et branches	<p>Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 septembre 1996 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ainsi que les conditions d'admission aux classes des différents régimes du cycle moyen.</p> <p>Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.</p>
EST: grilles des horaires	Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.

# INFORMATIONS

## HORAIRES SCOLAIRES

### Le samedi libre à l'école primaire

Pour l'année scolaire 2002-2003, les communes et syndicats de communes prévoient d'adopter les rythmes scolaires suivants :

	sans cours le samedi	cours chaque 2 <sup>e</sup> samedi	cours chaque 4 <sup>e</sup> samedi	autre modèle
nombre de communes ou syndicats communaux 2002/2003	44	63	5	5
<i>et en 2001/2002</i>	41	49	6	2
nombre d'élèves en 2002/2003	19765 (62,8%)	10478 (33,3%)	834 (2,6%)	404 (1,3%)
<i>et en 2001/2002</i>	19159 (62,3%)	9972 (32,4%)	1191 (3,8%)	389 (1,2%)

Pour rappel : au cours du printemps 2001, le ministère a proposé aux communes d'effectuer un sondage auprès des parents d'élèves afin de procéder à une évaluation en matière de rythmes scolaires. Les pourcentages des réponses affirmatives étaient sans équivoque : Dans les communes où tous les samedis sont libres 89,5% des parents étaient d'avis que l'horaire convenait aux enfants et à la vie familiale.

### Les horaires scolaires dans l'enseignement postprimaire

Les horaires scolaires de l'année scolaire 2002-2003 se présentent comme suit :

- HA : Horaire aménagé : 8 lycées et 7 lycées techniques ;
- HT : Horaire traditionnel : 1 lycée et 3 lycées techniques ;
- Horaire aménagé et horaire traditionnel : 1 lycée et 3 lycées techniques

A part du LTPS tous les lycées et lycées techniques publics sur le territoire de la Ville de Luxembourg ont le samedi libre.

Ecole	Horaire hebdomadaire	Samedi libre
Athénée de Luxembourg	HA	x
Lycée classique Diekirch	HA /HT	
Annexe Mersch	HT	
Lycée classique Echternach	HT	
Lycée Hubert-Clement	HA	x
Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette	HA	x

Lycée Michel Rodange	HA	x
Lycée Robert Schuman	HA	x
Lycée Aline Mayrisch	HA	x
Lycée de Garçons Luxembourg	HA	x
Lycée du Nord	HA	x
Lycée technique agricole	HT	
Lycée technique du Centre	HA	x
Lycée technique Michel Lucius	HA	x
Lycée technique d'Esch-sur-Alzette	HA /HT	
Lycée technique d'Ettelbruck	HA/ HT	
Lycée technique Mathias Adam	HA	x
Lycée technique Nic Bieber	HA	x
Lycée technique de Bonnevoie	HA	x
Lycée technique « Ecole de Commerce et de Gestion »	HA	x
Lycée technique Joseph Bech	HA/HT	
Lycée technique des Arts et Métiers	HA	x
Lycée technique hôtelier Alexis Heck	HT	
Lycée technique pour Professions de Santé	HT	

## TRANSPORTS SCOLAIRES

L'organisation du transport scolaire s'est faite en collaboration étroite entre les directions des écoles et les services du ministère des Transports et du ministère de l'Éducation nationale.

Le ministre des Transports et le ministre de l'Éducation nationale se sont réunis le 4 septembre 2002 avec les directeurs des lycées et lycées techniques pour faire le point sur les préparatifs de l'organisation du transport scolaire.

638 autobus assurent tous les jours le transport public au niveau national.

Les lycées de la ville de Luxembourg bénéficient de 26 lignes d'autobus directes à partir et vers les régions. 11 lignes scolaires nouvelles ont été mises en place suite à une réorganisation du réseau des transports publics.

En raison des nouvelles structures d'horaires dans les lycées de la ville de Luxembourg, 15 courses d'autobus supplémentaires ont été créées au départ du campus scolaire Geesseknäppchen à midi.

A noter que le coût des transports scolaires s'élève à 12,4 millions euros par an soit à 57.000 euros par jour scolaire.

## LA RENTRÉE SCOLAIRE

A l'école primaire:

Le lundi, 16 septembre 2002, premier jour de classe de la nouvelle année scolaire 2002/2003 est une journée entière de classe exception faite pour les classes de 1<sup>re</sup> année d'études qui chôment l'après-midi. Selon les besoins, un service d'accueil est à prévoir.

Au lycée et lycée technique:

Les ajournements, la remise des travaux de vacances et les épreuves supplémentaires des examens de fin d'études auront lieu à partir du lundi 16 septembre.

Les élèves des classes de 7<sup>e</sup> seront accueillis dans les lycées et lycées techniques le mardi 17 septembre. Les autres cours des lycées et lycées techniques débiteront le mercredi 18 septembre suivant un horaire qui est affiché aux établissements ou qui a été communiqué par la direction aux élèves.

Le "Bichermaart" aura lieu le lundi 16 septembre à partir de 9.00 heures à la Place d'Armes à Luxembourg

Le Infotelefon du Ministère fonctionnera à partir du 16 septembre jusqu'au 28 septembre. Le numéro d'appel est le 478 5151. Une permanence enregistrera les messages et les questions et les transmettra aux collaborateurs compétents. Il sera veillé à ce que chaque question trouve une réponse dans les plus brefs délais.



## **LE CALENDRIER SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2001/2002**

L'année scolaire commence le lundi 16 septembre 2002 et finit le mardi 15 juillet 2003.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 26 octobre 2002 et finit le dimanche 3 novembre 2002.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 21 décembre 2002 et finissent le dimanche 5 janvier 2003.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 15 février 2003 et finit le dimanche 23 février 2003.
4. Congé pour le lundi de Carnaval, le 3 mars 2003.
5. Les vacances de Pâques commencent le samedi 5 avril 2003 et finissent le lundi 21 avril 2003.
6. Jour férié légal : le jeudi 1er mai 2003.
7. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 24 mai 2003 et finit le dimanche 1er juin 2003.
8. Congé pour la fête de la Pentecôte du dimanche 8 juin 2003 au mardi 10 juin 2003.
9. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire du Grand-Duc, le lundi 23 juin 2003.
10. Les vacances d'été commencent le mercredi 16 juillet 2003 et finissent le dimanche 14 septembre 2003.

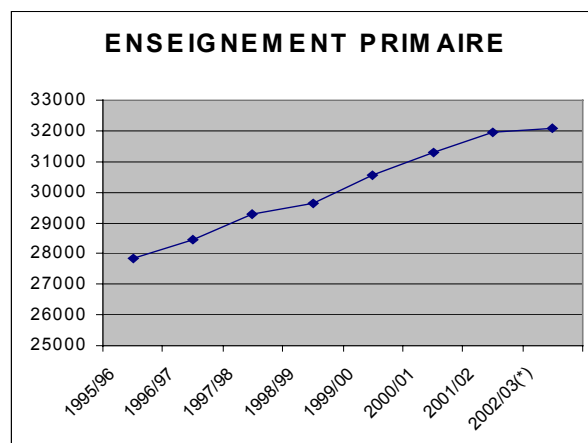
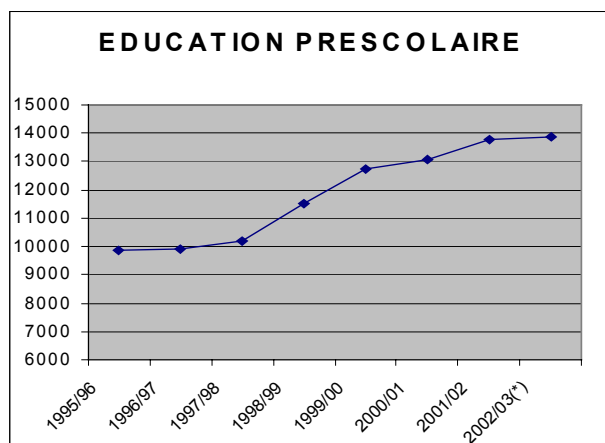
# LES CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## LE NOMBRE D'ÉLÈVES

### Education Préscolaire et enseignement Primaire

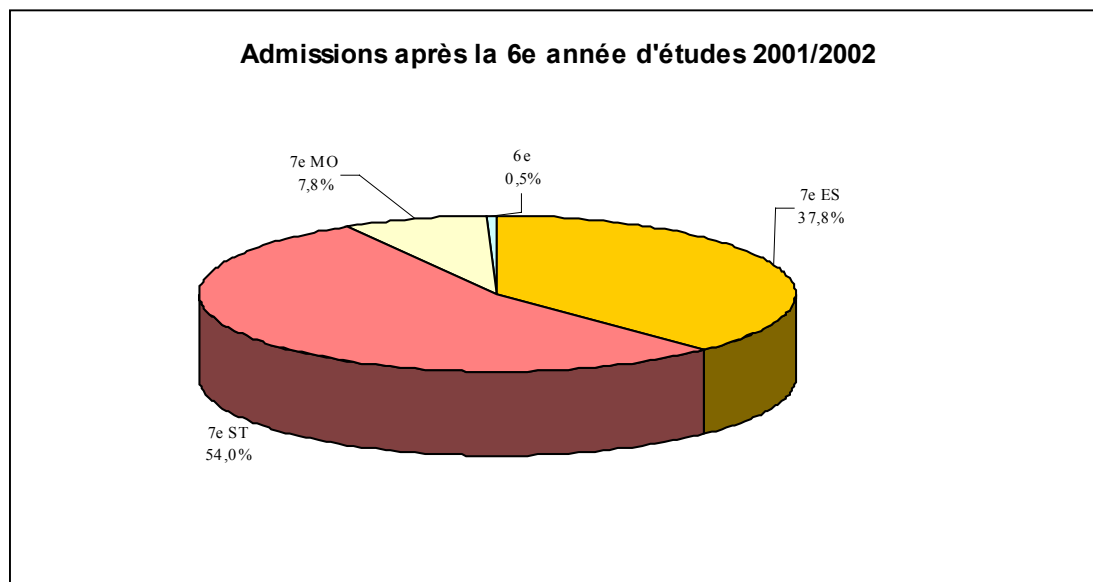
	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03(*)
Education précoce				1142	2035	2377	2907	3057
Education préscolaire	9882	9932	10191	10349	10704	10706	10850	10799
<b>TOTAL PRESCOLAIRE</b>	<b>9882</b>	<b>9932</b>	<b>10191</b>	<b>11491</b>	<b>12739</b>	<b>13083</b>	<b>13757</b>	<b>13856</b>
Enseignement primaire & spécial public	27640	28232	29067	29396	30354	31038	31707	31824
Enseignement primaire privé subventionné	204	205	210	231	218	240	256	261
<b>TOTAL PRIMAIRE</b>	<b>27844</b>	<b>28437</b>	<b>29277</b>	<b>29627</b>	<b>30572</b>	<b>31278</b>	<b>31963</b>	<b>32085</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37726</b>	<b>38369</b>	<b>39468</b>	<b>41118</b>	<b>43311</b>	<b>44361</b>	<b>45720</b>	<b>45941</b>

(\*) Prévisions des organisations scolaires



## PASSAGE PRIMAIRE-POSTPRIMAIRE

a) Admissions en classe de 7e ES, 7e ST, 7e modulaire et redoublement de la classe de 6e primaire après toutes les opérations de la procédure d'orientation



b) Tableau comparatif

Année	élèves	7e ES	7e ST	7e MO	6e
<b>2001/02</b>	4528	1711 37,8%	2444 54,0%	351 7,8%	22 0,5%
<b>2000/01</b>	4311	1705 39,5%	2251 52,2%	343 8,0%	12 0,3%
<b>1999/00</b>	4181	1709 40,9%	2164 51,8%	302 7,2%	6 0,1%
<b>1998/99</b>	4143	1652 39,9%	2136 51,6%	347 8,4%	8 0,2%
<b>1997/98</b>	3895	1534 39,4%	2070 53,1%	283 7,3%	8 0,2%
<b>1996/97</b>	3950	1565 39,6%	2040 51,7%	336 8,5%	9 0,2%

# ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

## ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03(*)
cycle inférieur EST	5846	5893	6356	6313	6264	6292	6435	6609
Enseignement préparatoire-modulaire	2175	2288	1881	2015	2012	1956	1947	1979
Régime technique	2956	3282	3727	3714	3764	3813	3837	4050
Formation de technicien	1717	1914	2082	2205	2244	2433	2546	2662
Enseignement professionnel plein temps	1093	1128	1272	1427	1500	1521	1686	1584
Enseignement professionnel concomitant	2001	2086	2209	2347	2317	2343	2479	2370
Enseignement secondaire technique	<b>15788</b>	<b>16591</b>	<b>17527</b>	<b>18021</b>	<b>18101</b>	<b>18358</b>	<b>18930</b>	<b>19254</b>
Enseignement secondaire	<b>8712</b>	<b>8795</b>	<b>8902</b>	<b>8775</b>	<b>8969</b>	<b>9261</b>	<b>9494</b>	<b>9652</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>24500</b>	<b>25386</b>	<b>26429</b>	<b>26796</b>	<b>27070</b>	<b>27619</b>	<b>28424</b>	<b>28906</b>

(\*) Prévisions des organisations scolaires

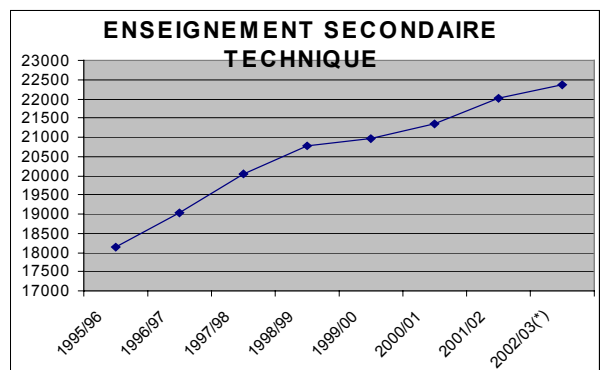
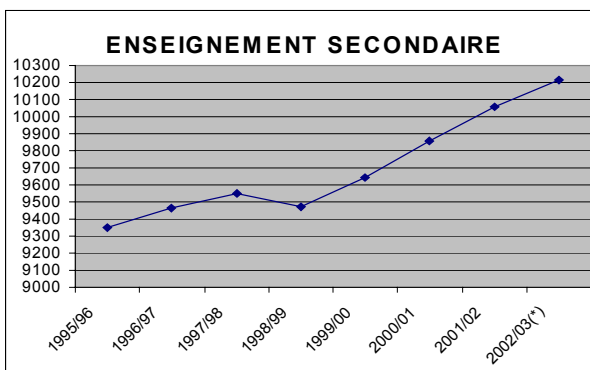
REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre

## ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PRIVE SUBVENTIONNE

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03(*)
cycle inférieur EST	1432	1384	1543	1644	1667	1672	1652	1648
Enseignement préparatoire-modulaire	213	233	147	196	191	276	283	273
Régime technique	310	341	331	366	437	478	518	537
Formation de technicien	154	229	220	228	222	237	266	319
Enseignement professionnel plein temps	225	230	256	289	325	320	340	290
Enseignement professionnel concomitant	7	12	15	19	19	18	12	29
Enseignement secondaire technique	<b>2341</b>	<b>2429</b>	<b>2512</b>	<b>2742</b>	<b>2861</b>	<b>3001</b>	<b>3071</b>	<b>3096</b>
Enseignement secondaire	<b>641</b>	<b>668</b>	<b>651</b>	<b>696</b>	<b>672</b>	<b>598</b>	<b>563</b>	<b>564</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>2982</b>	<b>3097</b>	<b>3163</b>	<b>3438</b>	<b>3533</b>	<b>3599</b>	<b>3634</b>	<b>3660</b>

## ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC+PRIVE SUBVENTIONNE

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03(*)
cycle inférieur EST	7278	7277	7899	7957	7931	7964	8087	8257
Enseignement préparatoire-modulaire	2388	2521	2028	2211	2203	2232	2230	2252
Régime technique	3266	3623	4058	4080	4201	4291	4355	4587
Formation de technicien	1871	2143	2302	2433	2466	2670	2812	2981
Enseignement professionnel plein temps	1318	1358	1528	1716	1825	1841	2026	1874
Enseignement professionnel concomitant	2008	2098	2224	2366	2336	2361	2491	2399
Enseignement secondaire technique	<b>18129</b>	<b>19020</b>	<b>20039</b>	<b>20763</b>	<b>20962</b>	<b>21359</b>	<b>22001</b>	<b>22350</b>
Enseignement secondaire	<b>9353</b>	<b>9463</b>	<b>9553</b>	<b>9471</b>	<b>9641</b>	<b>9859</b>	<b>10057</b>	<b>10216</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>27482</b>	<b>28483</b>	<b>29592</b>	<b>30234</b>	<b>30603</b>	<b>31218</b>	<b>32058</b>	<b>32566</b>



## EFFECTIFS DES LYCÉES ET LYCÉES TECHNIQUES PRÉVUS POUR LA RENTRÉE 2002/2003

Etablissement Scolaire	SECONDAIRE	SECONDAIRE TECHNIQUE	TOTAL
AL Athénée de Luxembourg	1319		1319
LAML Lycée Aline Mayrisch Luxembourg	583	460	1043
LCD Lycée Classique Diekirch	1207	649	1856
LCE Lycée Classique Echternach	688	499	1187
LGE Lycée de Garçons Esch	1178		1178
LGL Lycée de Garçons Luxembourg	1166		1166
LHCE Lycée Hubert Clement Esch	832		832
LMR Lycée Michel Rodange Luxembourg	1240		1240
LNW Lycée du Nord Wiltz	358	1018	1376
LRS Lycée Robert Schuman Luxembourg	925		925
LTA Lycée technique Agricole Ettelbruck		592	592
LTAM Lycée technique des Arts et Métiers Luxembourg		1795	1795
LTB Lycée technique de Bonnevoie	30	1443	1473
LTC Lycée technique du Centre		2689	2689
LTE Lycée technique d'Esch		2446	2446
LTECG Lycée technique de Commerce et de Gestion		444	444
LTETT Lycée technique d'Ettelbruck		1851	1851
LTHAH Lycée technique Hôtelier Alexis Heck Diekirch		286	286
LTJB Lycée technique Joseph Bech Grevenmacher	11	635	646
LTMA Lycée technique Mathias Adam Petange		1101	1101
LTML Lycée technique Michel Lucius Luxembourg		1028	1028
LTNB Lycée technique Nic Biever Dudelange	115	1080	1195
LTPS Lycée technique pour Professionis de Santé		688	688
IEES Institut d'Etudes Educatives et Sociales		550	550
<b>TOTAL PUBLIC</b>	<b>9652</b>	<b>19254</b>	<b>28906</b>
Ecole Privée Fieldgen	390	1038	1428
Ecole Privée Marie-Consolatrice		559	559
Ecole Privée Ste Anne		620	620
Ecoles Privées Notre Dame Ste Sophie	174	399	573
Lycée Technique Privé Emile Metz		480	480
<b>TOTAL PRIVE SUBVENTIONNE</b>	<b>564</b>	<b>3096</b>	<b>3660</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10216</b>	<b>22350</b>	<b>32566</b>

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre

## ECOLES PRIVÉES NON-SUBVENTIONNÉES ET INTERNATIONALES

	1998/99				1999/00				2000/01				2001/02				2002/03			
	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT
St Georges	29	42	--	71	40	44	--	84	42	55	--	97	62	58	--	120	55	76	--	131
Ecole maternelle et primaire francophone	88	86	--	174	89	111	--	200	131	177	--	308	134	205	--	339	156	245	--	401
Lycée Vauban	--	--	244	244	--	--	292	292	--	--	286	286	--	--	304	304	--	--	362	362
Ecole Waldorf	43	139	53	235	53	146	61	260	71	156	61	288	75	149	70	294	73	156	96	325
International School	36	192	154	382	16	271	160	447	60	217	203	480	115	197	275	587	113	204	286	603
Ecole Européenne	458	1406	1801	3665	439	1348	1844	3631	435	1383	1829	3647	457	1394	1840	3691	418	1414	1930	3762
<b>TOTAL des élèves</b>	<b>654</b>	<b>1865</b>	<b>2252</b>	<b>4771</b>	<b>637</b>	<b>1920</b>	<b>2357</b>	<b>4914</b>	<b>739</b>	<b>1988</b>	<b>2379</b>	<b>5106</b>	<b>843</b>	<b>2003</b>	<b>2489</b>	<b>5335</b>	<b>815</b>	<b>2095</b>	<b>2674</b>	<b>5584</b>

PRE = Préscolaire  
SEC = Secondaire

PRI = Primaire  
TOT = Total

## TOTAL GÉNÉRAL DES ÉLÈVES

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03(*)
Education précoce				1142	2035	2377	2907	3057
Education préscolaire public	9882	9932	10191	10349	10704	10706	10850	10799
Enseignement primaire public	27640	28232	29067	29396	30354	31038	31707	31824
Enseignement primaire privé subventionné	204	205	210	231	218	240	256	261
Enseignement secondaire public	8712	8795	8902	8775	8969	9261	9494	9652
Enseignement secondaire privé subventionné	641	668	651	696	672	598	563	564
Ens. secondaire technique public	15788	16591	17527	18021	18101	18358	18930	19254
Ens. secondaire technique privé subventionné	2341	2429	2512	2742	2861	3001	3071	3096
Education différenciée	675	687	730	796	768	776	761	822
Ecoles non-subventionnées et internationales				4771	4914	5106	5335	5584
Formation profess. continue dans le CNFPC			3588	3500	4239	4125	4600	4000
Formation des adultes / Centre de Langues		7405	8199	9559	9720	11172	11360	12000
<b>TOTAL des élèves</b>	<b>65883</b>	<b>74944</b>	<b>81577</b>	<b>89978</b>	<b>93555</b>	<b>96758</b>	<b>99834</b>	<b>100913</b>

(\*) Prévisions des organisations scolaires

## RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ (2001/2002)

NATIONALITE:	PRESCOLAIRE		PRIMAIRE				ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE (EST)						ES(*)	
	Préscolaire	1re-6e année	Enseignement spécial			PRIMAIRE	Préparatoire	Cycle	Régime	Technicien	Profess.	Profess.	EST	ES
	(sans précoce)		accueil	attente	spécial	TOTAL	modulaire	inférieur	technique		plein temps	concomitant	TOTAL	TOTAL
luxembourgeoise	58,1	62,2	0,5	43,2	54,9	61,8	39,8	63,1	74,4	66,1	64,3	51,4	62,1	85,3
portugaise	19,9	18,7	34,9	40,5	26,4	18,9	34,9	21,6	15,3	21,3	20,6	30,0	22,5	4,7
italienne	2,8	2,8	3,1	0,0	5,5	2,8	3,7	3,8	2,8	3,8	3,8	4,4	3,7	2,0
française	3,6	2,9	4,2	0,0	5,5	2,9	1,9	1,8	1,2	2,0	1,6	3,4	1,9	1,2
belge	2,4	1,7	0,5	0,0	2,2	1,7	0,3	0,9	0,8	0,9	1,1	0,6	0,8	1,5
allemande	1,2	1,2	0,0	5,4	1,1	1,2	0,6	1,0	0,8	0,9	0,9	1,9	1,0	1,3
Cap-verdienne	0,7	0,9	8,9	0,0	0,0	0,9	3,1	0,6	0,2	0,4	0,5	1,2	0,8	0,0
'ex-yougoslave'	5,4	4,5	33,9	5,4	2,2	4,7	11,6	4,2	2,2	2,4	4,3	4,2	4,3	1,1
autres	5,9	5,1	14,1	5,4	2,2	5,1	4,0	3,1	2,3	2,3	2,9	2,8	2,9	2,8
<b>TOTAL ETRANGERS</b>	<b>41,9</b>	<b>37,8</b>	<b>99,5</b>	<b>56,8</b>	<b>45,1</b>	<b>38,2</b>	<b>60,2</b>	<b>36,9</b>	<b>25,6</b>	<b>33,9</b>	<b>35,7</b>	<b>48,6</b>	<b>37,9</b>	<b>14,7</b>

(\*) ES = enseignement secondaire

## REPARTITION PAR NATIONALITE (2000/2001)

NATIONALITE:	PRESCOLAIRE		PRIMAIRE				ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE (EST)						ES(*)	
	Préscolaire	1re-6e année	Enseignement spécial			PRIMAIRE	Préparatoire	Cycle	Régime	Technicien	Profess.	Profess.	EST	ES
	(sans précoce)		accueil	attente	spécial	TOTAL	modulaire	inférieur	technique		plein temps	concomitant	TOTAL	TOTAL
luxembourgeoise	6307	19675	1	16	50	19742	887	5104	3240	1858	1302	1281	13672	8582
portugaise	2161	5932	67	15	24	6038	778	1743	667	599	418	748	4953	469
italienne	302	875	6	0	5	886	83	304	123	108	77	109	804	202
française	394	929	8	0	5	942	43	143	51	56	32	85	410	120
belge	255	552	1	0	2	555	7	70	35	24	23	15	174	151
allemande	131	383	0	2	1	386	14	82	35	25	18	48	222	133
Cap-verdienne	73	269	17	0	0	286	70	52	9	10	10	30	181	2
'ex-yougoslave'	590	1430	65	2	2	1499	258	336	94	68	88	105	949	115
autres	637	1598	27	2	2	1629	90	253	101	64	58	70	636	283
total. étrangers	4543	11968	191	21	41	12221	1343	2983	1115	954	724	1210	8329	1475
<b>TOTAL</b>	<b>10850</b>	<b>31643</b>	<b>192</b>	<b>37</b>	<b>91</b>	<b>31963</b>	<b>2230</b>	<b>8087</b>	<b>4355</b>	<b>2812</b>	<b>2026</b>	<b>2491</b>	<b>22001</b>	<b>10057</b>



## LES RESSOURCES HUMAINES

### Enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Enseignants brevetés	2552	2663	2817	2934	3069	3201
Préscolaire	631	661	698	749	795	838
primaire	1921	2002	2119	2185	2274	2363

### Le personnel de l'éducation différenciée en 2001/2002

Statut	Total
éducateurs gradués	94
éducateurs	94
instituteurs	34
professeurs d'enseignement logopédique	25
instituteurs d'enseignement logopédique	3
psychologues diplômés	34
pédagogues diplômés	27
professions de santé	51
chargés de cours à durée déterminée	12
Direction et administration du service	8
Total	382

- Ce tableau ne contient pas les données relatives au personnel administratif, technique et de service des centres et instituts spécialisés, du Service de Guidance de l'Enfance et du Service Rééducatif Ambulatoire.
- Le projet de loi budgétaire pour l'exercice 2003 prévoit la création de 5 postes supplémentaires au bénéfice de l'éducation différenciée et du centre de logopédie.

### Enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Enseignants fonctionnaires, stagiaires et candidats	2434	2379	2428	2517	2619	2713*

\* estimation basée sur l'hypothèse que les postes libérés par les agents partis et les nouveaux postes créés pour 2002 et 2003 puissent tous être occupés à l'issue des examens-concours

A la fin de l'année scolaire 2001/2002, les chargés de cours engagés à durée indéterminée et les chargés d'éducation engagés à durée déterminée enseignant à tâche complète ou partielle dans les différents établissements d'enseignement postprimaire se répartissaient comme suit:

	1999/2000	2000/2001	2001/2002
chargés de cours/d'éducation engagés à durée indéterminée	242	233	228
chargés d'éducation engagés à durée déterminée	223	283	330
experts	34	32	29
Total	499	548	587

### Les nouveaux postes dans l'enseignement primaire

Les réussites du concours de recrutement 2002 :

	1999	2000	2001	2002
enseignement primaire	140 (84,3 %)	165 (89,1 %)	149 (84,1 %)	171 (79,91%)
éducation préscolaire	75 (81,5 %)	55 (94,8 %)	48 (92,3 %)	43 (20,09%)

En prenant en considération les départs à la retraite, la réintégration d'instituteurs et d'institutrices venant du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et le nombre de candidats qui ont manifesté leur intention de continuer leurs études à l'étranger, il est estimé que le déficit en personnel breveté sera effectivement réduit d'une vingtaine d'unités à partir de la rentrée 2002/2003.

## Les nouveaux postes dans l'Enseignement postprimaire

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Programme de recrutement	80	125	155	160	165	170
Recrutement effectif	68	91	127	127	146*	-
Postes non occupés à défaut de candidats classés en rang utile aux examens-concours	12	34	28	33	19	-

\* total de 146 nouveaux recrutements, dont 16 instituteurs/trices d'enseignement préparatoire, 102 enseignants recrutés à l'issue de la 1<sup>re</sup> session et 28 enseignants recrutés à l'issue de la 2<sup>e</sup> session.

Le plan de recrutement pour 2002/2003 s'inscrit dans le programme de recrutement quinquennal approuvé en juillet 2002 par le Gouvernement et qui se présente comme suit:

Année scolaire 2002/2003	170 postes
Année scolaire 2003/2004	175 postes
Année scolaire 2004/2005	180 postes
Année scolaire 2005/2006	185 postes
Année scolaire 2006/2007	190 postes

Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2003 il est prévu de procéder aux admissions au stage suivantes :

Carrière	Stagiaires
maître d'enseignement technique	13
maître de cours spéciaux	4
professeur d'enseignement technique	3
professeur ingénieur et professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique	23
professeur de lettres et de sciences de l'enseignement secondaire	69
professeur de sciences économiques et sociales	12
professeur d'éducation artistique	9
professeur d'éducation musicale	3
professeur d'éducation physique	8
Professeur de doctrine chrétienne	2
instituteurs ou institutrices d'enseignement préparatoire	24
Total	170

A noter que les besoins en personnel enseignant ne sont pas les mêmes pour toutes les branches ; ils demeurent élevés pour les mathématiques et l'informatique, le français et l'allemand ainsi que pour le régime préparatoire. Dans d'autres branches comme la biologie, les besoins sont nettement couverts.

## COMMUNES OFFRANT L'ÉDUCATION PRÉCOCE

76 communes sur 118 offrent l'Éducation précoce en 2002/2003. Cette offre concerne environ 3050 enfants (estimation). En 2001/02 72 communes offraient l'Éducation précoce, 2907 enfants étaient concernés.

Bastendorf > cf Fohren	Luxembourg-Ville
Bech	Mamer
Beckerich	Mersch
Bertrange	Mertzig
Bettborn > Préizerdaul	Mompach
Bettembourg	Mondercange
Betzdorf	Mondorf-les-Bains
Boulaide > cf Syn. Harlange	Munshausen > cf Syn. Siers/Reuler
Burmerange	Neunhausen > cf Heiderscheid
Clervaux > cf Syn. Siers/Reuler	Nommern
Consthum > cf Syn. Sispolo	Pétange
Dalheim	Putscheid > cf Syn. Sispolo
Differdange	Rambrouch
Dippach	Redange > cf Préizerdaul
Dudelange	Remich
Erpeldange	Roeser
Esch-sur-Sure > cf Heiderscheid	Rosport
Ettelbrück	Rumelange
Flaxweiler	Saeul > cf regr. scolaire Tuntange
Fohren > cf Bastendorf	Sandweiler
Frisange	Sanem
Garnich	Schieren
Heiderscheid > cf Esch-sur-Sure	Schifflange
Heinerscheid > cf Syn. Siers/Reuler	Schuttrange
Hesperange	Septfontaines > cf regr. scolaire Tuntange
Hobscheid	Stadbredimus
Hoscheid > cf Syn. Sispolo	Steinfort
Hosingen	Steinsel
Junglinster	Strassen
Kayl	Troisvierges
Kehlen	Tuntange
Koerich	Wahl
Kopstal	Walferdange
Lac de la Haute Sure > cf Syn. Harlange	Weiler-la-Tour
Larochette	Wellenstein
Lenningen	Wiltz
Leudelange	Wincrange
Lintgen	Winseler > cf Syn. Harlange

## LYCÉES TECHNIQUES OFFRANT LES CLASSES À ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

établissement	2001/02	2002/03
Lycée classique de Diekirch (annexe de Mersch)	1	2
Lycée du Nord		1
Lycée technique de Bonnevoie	1	1
Lycée technique du Centre	6	3
Lycée technique d'Esch	1	2
Lycée technique d'Ettelbruck	1	4
Lycée technique Joseph Bech	1	1
Lycée technique Mathias Adam	3	4
Total	14	18

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

### Total général des élèves :

	1997	1998	1999	2000	2001	Janvier à juillet 2002	Estimation 2002
Formation professionnelle continue dans le CNFPC	3588	3500	4239	4125	4600	2369	4000

### Les activités de formation professionnelle continue dans le Centre national de formation professionnelle continue:

	Total d'heures prestées	Nombre d'inscriptions	Nombre de cours
<b>2001</b>			
initiation et formation demandeurs d'emploi	39511	756	36
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	9019	350	30
total chômage	48530	1106	66
promotion sociale/cours du soir	3278	666	66
cours et examens CITP/CCM/CATP	2018	881	117
formation professionnelle continue	9654	1947	303
total individus et salariés	14950	3494	486
<b>TOTAL</b>	<b>63480</b>	<b>4600</b>	<b>552</b>
<b>janvier à juillet 2002</b>			
initiation et formation demandeurs d'emploi	36488	447	36
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	7752	283	18
total chômage	44240	730	54
promotion sociale/cours du soir	2544	452	23
cours et examens CITP/CCM/CATP			
formation professionnelle continue	4841	1187	105
total individus et salariés	7385	1639	128
<b>TOTAL</b>	<b>51625</b>	<b>2369</b>	<b>182</b>

## LA FORMATION DES ADULTES

### Les inscriptions au Centre de Langues

	8 sept 2000	8 sept 2001	augmenta- tion 2000- 2001	8 sept 2002	augmenta- tion 2001- 2002	augmenta- tion 2000- 2002
Total	1587	2423	52,6%	3144	29,7	98%
Luxembour- geois	218	424	94,5%	624	47,2	186%
Français	618	864	39,8%	1060	22,7	71%
Anglais	328	516	57,3%	590	14,3	79,8%
Allemand	255	372	45,8%	468	25,8	83,5%
Espagnol, Italien, Portugais, Néerlandais Informatique	168	247	47%	402	62,7%	139,3%

Pour faire face à cet afflux, la durée hebdomadaire d'apprentissage a été légèrement réduite, ce qui a permis de créer 142 classes différentes en 2002-2003. Malgré cela, entre 500 et 700 de personnes doivent être inscrites sur une liste d'attente cette année.

## LA FRÉQUENTATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES 2001/2002

Etablissement scolaire	Nbre menus (annuel)	Passages élèves /an	Fréquentation moyenne élèves/jour	Pourcentage de fréquentation
LT Nic Bieber	24 552	69 228	536	49%
L Garçons Esch	31 085	125 456	895	80%
L Hubert Clement Esch	32 768	97 052	742	89%
LT Esch	15 298	59 798	429	16%
LT Mathias Adam	9 311	37 078	265	25%
EDIFF Esch/Alzette	6 481	0	62	69%
Inst. Sup. de Technologie	31 277	23 167	311	60%
L Garçons Luxembourg	10 767	47 711	334	27%
LT Arts et Métiers	30 010	114 972	828	49%
Centre de Langues	12 801	38 891	295	10%
Ecole française	41 561	0	237	71%
ISERP Walferdange	28 482	5 396	194	44%
LT Joseph Bech	10 041	8 279	105	18%
L Classique Echternach	6 082	0	35	3%
L Classique Diekirch	26 145	111 323	786	58%
LT Ettelbruck	24 452	62 674	498	27%
Athénée	22 959	138 323	922	68%
LMichel Rodange	4 670	0	27	2%
Ecole de Commerce et de Gestion	549	35 773	208	48%
L Aline Mayrisch	0	102 152	584	85%
Centre Nat. de Formation Prof. continue Esch	6 205	30 505	210	95%
LT du Centre	11 619	22 936	197	7%
LT Michel Lucius	22 252	123 428	832	80%
L VAUBAN	14 816	0	85	28%
L Robert Schuman	24 541	49 127	421	47%
LT Professions de Santé	17 722	0	101	29%
EDIFF-CLERVAUX	3 999	0	38	76%
EDIFF-WARKEN	8 221	0	78	78%
EDIFF-ROESER	818	0	8	43%
EDIFF-ECHTERNACH	1 870	0	18	64%
L du Nord	13 718	47 917	352	34%
Institut pour enfants autistiques	3 366	0	19	74%
Ecole WALDORF	6 552	0	37	14%
	<b>504 990</b>	<b>1 351 186</b>	<b>10 607</b>	<b>36%</b>
<b>Campus Geesseknäpchen</b>	118 583	363 479	<b>2 755</b>	<b>74%</b>



## LES INTERNATS 2002/2003

<b>Etablissements</b>	<b>Places disponibles</b>
Pensionnat Centre Convict	50
Pensionnat Ste Marie	29
Pensionnat St Joseph Ettelbruck	95
Pensionnat St Joseph Diekirch	50
Pensionnat St Willibrord	82
Lycée Technique Privé Ste Anne	50
Lycée Classique Diekirch – annexe Mersch	60
Internat LNW	18
	<b>434</b>